



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE BOUCLANS

**ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE FONCTIONS
DU MAIRE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

LE MAIRE DE BOUCLANS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre d'adjoints et vu l'arrêté municipal fixant à trois le nombre de conseillers délégués ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 portant l'élection des adjoints au maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant les délégations de pouvoir accordées au maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire et les conseillers délégués ;

ARRETE

Titre 1 – Délégation de fonction aux adjoints et conseillers délégués

Article 1.1 – Madame Isabelle POETE, 1^{ère} adjointe de la commune de Bouclans, est chargée de la vie scolaire et périscolaire, de la petite enfance et de la jeunesse, de la culture, de la médiathèque et des services publics. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines, ainsi qu'en matière de suivi des dossiers de demandes de subventions relatives aux investissements statué par le conseil municipal.

Par ailleurs, de par sa qualité de 1^{ère} adjointe, elle peut être amenée à traiter des questions relatives au secrétariat de mairie. Délégation lui est donnée en ce domaine conjointement avec le maire ou séparément en cas d'absence de celui-ci.

Article 1.2 – Monsieur Joël BOURRAT, 2^{ème} adjoint de la commune de Bouclans, est chargé de l'urbanisme et des mobilités, des cérémonies et des commémorations. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Article 1.3 – Madame Emmanuelle RICHARD, 3^{ème} adjointe de la commune de Bouclans, est chargée des passations de marchés ou appels d’offre, du patrimoine et des bâtiments communaux, de la vie associative et du cadre de vie. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Article 1.4 – Monsieur Gino MICHEL, conseiller délégué de la commune de Bouclans, est chargé de la sécurité, des locaux techniques communaux, des états des lieux et de l’accueil des fournisseurs. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Article 1.5 – Madame Isabelle PIQUARD, conseillère déléguée de la commune de Bouclans, est chargée de l’action sociale et du cimetière. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Article 1.6 – Madame Mathilde OLLIVIER, conseillère déléguée de la commune de Bouclans, est chargée de la communication. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Article 1.7 – Monsieur Jean-Marie ISABEY, conseiller délégué de la commune de Bouclans, est chargé des services techniques et de la voirie. Délégation de fonction lui est donnée en ces domaines.

Titre II – Délégation de signature aux adjoints et conseillers délégués

Article 2.1 – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle POETE, 1^{ère} adjointe chargée de la vie scolaire et périscolaire, de la petite enfance et de la jeunesse, de la culture, de la médiathèque et des services publics., ainsi que du suivi des dossiers de demandes de subventions relatives aux investissements statué par le conseil municipal, pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l’engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d’attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l’exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.2 – Délégation de signature est donnée Monsieur Joël BOURRAT, 2^{ème} adjoint chargé de l’urbanisme et des mobilités, des cérémonies et des commémorations, pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l’engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d’attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l’exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.3 – Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle RICHARD, 3^{ème} adjointe de la commune de Bouclans, est chargée des passations de marchés ou appels d’offre, du patrimoine et des bâtiments communaux, de la vie associative et du cadre de vie pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l’engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d’attestations,

de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l'exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.4 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Gino MICHEL, conseiller délégué, chargé de la sécurité, des locaux techniques communaux, des états des lieux et de l'accueil des fournisseurs pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d'attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l'exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.5 – Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle PIQUARD, conseillère déléguée, chargée de l'action sociale et du cimetière pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d'attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l'exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.6 – Délégation de signature est donnée à Madame Mathilde OLLIVIER, conseillère déléguée, chargée de communication, pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d'attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l'exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Article 2.7 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie ISABEY, conseiller délégué, chargé des services techniques et de la voirie, pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés, contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux affaires traitant des domaines précités couverts par sa délégation,
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement et la liquidation des dépenses, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, la signature d'attestations, de prises en charge financières, portant sur les domaines précités couverts par sa délégation. Il lui appartient par ailleurs de rendre compte de l'exécution de ces délégations au maire de la commune de Bouclans.

Fait à Bouclans,
Le 10/04/2026